

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01366

Numéro SIREN : 749 935 094

Nom ou dénomination : GROUPE A2E-SADEL-MSE

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2022 sous le numéro de dépôt A2022/017507

GROUPE A2E-SADEL-MSE
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 265 Rue Antoine de Saint Exupery
69140 RILLIEUX LA PAPE
749935094 RCS LYON

**CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT**

EXTRAIT DU

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-neuf mars,
A quatorze heures trente,

Les associés de la société GROUPE A2E-SADEL-MSE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 265 Rue Antoine de Saint Exupery - 69140 RILLIEUX LA PAPE, sur convocation faite par lettre adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Valérie LOPEZ, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Hervé MEGARD, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par la Présidente, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus de la moitié des 500 actions ayant le droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2021,

- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport spécial de la Présidente sur les options de souscription ou d'achat d'actions,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation du décès du Directeur Général et décision de ne pas le remplacer,
- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 SEPTEMBRE 2021 et quitus à la Présidente et au Directeur Général,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion de la Présidente et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis elle informe l'Assemblée du contenu du rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte du décès de Monsieur Antoine LOPEZ, Directeur Général, survenu le 17 Novembre 2021, décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, voix ayant voté pour 50, voix ayant voté contre 0, et voix s'étant abstenues 0.

[...]

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, voix ayant voté pour 50, voix ayant voté contre 0, et voix s'étant abstenues 0.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

La Présidente

Madame Valerie LOPEZ

